



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE SUR LES DONS DE BIENFAISANCE AU CANADA

UNIVERSITÉ CONCORDIA, MONTRÉAL, QUÉBEC

LE 17 JANVIER 2012

Introduction

L'Université Concordia, qui est située à Montréal, au Québec, est l'une des universités canadiennes les plus innovatrices, les plus diversifiées, et les plus polyvalentes. Comptant près de 46 000 étudiants et plus de 7 000 membres du corps enseignant et employés de soutien, et jouissant d'un budget de fonctionnement annuel d'environ 400 millions de dollars, Concordia est un acteur majeur sur la scène éducative et économique au Canada.

Les dons fournissent à notre institution les moyens nécessaires pour relever les nouveaux défis du monde de l'enseignement supérieur et sont essentiels à la réalisation de sa mission. Parce qu'ils permettent d'offrir des bourses aux étudiants, d'acheter des livres, d'établir des bases de données électroniques, d'équiper les laboratoires et les centres de recherche, d'utiliser des outils d'enseignement à la fine pointe de la technologie et d'enrichir globalement l'expérience étudiante, les dons influencent beaucoup la qualité de l'enseignement offert à Concordia.

Dans son rapport de décembre 2009, *Un avenir prospère et durable pour le Canada : mesures fédérales nécessaires*, le Comité permanent des finances :

estim[ait] que les Canadiens bien ou convenablement instruits sont mieux placés pour apporter leur contribution à la prospérité et à la durabilité de leur avenir et de celui de leur famille, de leur employeur, de leur collectivité et de leur pays.

À un moment où les gouvernements provinciaux et fédéral sont confrontés à de difficiles décisions financières afin de réduire leur déficit, les institutions d'enseignement postsecondaires dépendent de plus en plus des dons pour financer leurs activités. En fait, dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a même établi un nouveau programme pour encourager les universités à solliciter les dons du public.

L'Université Concordia est heureuse que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes se penche sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance et sur les questions connexes. Comme l'a noté la Section nationale du droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif de l'Association du Barreau canadien (ABC) dans son mémoire, le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif contribue de manière considérable à la prospérité du Canada et à la qualité de vie de ses citoyens.

De plus, Concordia partage l'avis de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (ACPD), qui a indiqué dans son mémoire que, peu importe les recommandations que présentera le Comité pour encourager les Canadiens à faire davantage de dons aux organismes de bienfaisances du pays, il faut que les mesures mises de l'avant aient été élaborées en collaboration avec les organismes visés.

Recommandations

L'Université Concordia est heureuse de présenter les recommandations suivantes :

1. L'Université Concordia appuie (tout comme l'ABC et l'ACDP) la recommandation d'Imagine Canada d'établir un crédit bonifié pour les dons de bienfaisance, qui ferait passer le crédit d'impôt pour dons à 39 % et qui s'appliquerait aux dons supérieurs d'année en année pour les dons de plus de 200 \$ et de moins de 10 000 \$.
2. L'Université Concordia appuie la recommandation de l'ACDP d'éliminer l'impôt sur les gains en capital provenant des biens immobiliers que reçoivent les organismes à titre de don. Comme l'explique l'ACDP dans son mémoire, de nombreux Canadiens aimeraient faire don de leurs biens immobiliers (ou des profits qu'ils en retirent) à un organisme de bienfaisance. Les dons de biens immobiliers d'importance représenteraient une source de revenus considérable pour l'Université – que ce soit parce qu'elle utilise le bien à ses propres fins ou parce qu'elle le vend. Les biens immobiliers sont l'une des classes d'actifs les plus répandues au Canada, mais ils sont rarement donnés aux organismes de bienfaisance.

Nous sommes prêts à venir expliciter ces recommandations et nous serions heureux d'être invités à témoigner devant le Comité.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Maître Bram Freedman

Vice-président, Relations institutionnelles et secrétaire général

Université Concordia

1455, boulevard Maisonneuve Ouest, GM 801-29

Montréal (Québec) H3G 1M8

Courriel : bram.freedman@concordai.ca

Téléphone : 514-848-2424, poste 4806

Télécopieur : 514-848-4550